SUJET DE LA REVUE DES DEPENSES :	Optimisation de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

1	**CHAMP D'APPLICATION DE LA REVUE DES DEPENSES**
	Le parc immobilier scolaire de la FWB représente environ 3,2 millions de m² construits et 10,5 millions de m² d'espaces extérieurs. Le coût d'entretien et de maintenance de ces surfaces recouvre plusieurs dimensions relevant à la fois des compétences du Service général des Infrastructures scolaires de la FWB (Direction générale des Bâtiments et de la Logistique de WBE) et des établissements scolaires que ces bâtiments/sites abritent. Il peut se décomposer de façon simplifiée en : - Entretien courant (rénovation légère, lourde, petit entretien, …) (SGISFWB) - Maintenance (nettoyage, gestion de l'usure « locative », …) (établissement) - Exploitation (charges, coût énergétique, …) (établissement) - Indirectement : le coût organisationnel (surveillances, gestion des flux d'élèves, …) (établissement) La prise en charge de ces coûts revient entièrement à la FWB, soit via la dotation du SACA des bâtiments scolaires de la FWB (couverte par le Décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la communauté française). Actuellement la dotation relative à l'entretien courant des bâtiments et sites s'élève à 61.326.000 € (chiffre 2025) par an, dont 13.930.000 € d'inéluctables » (locations, assurances, …), soit 14,8 €/m²/an (déduction faite des inéluctables). **Base légale :** Décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française Décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la communauté française Règlement administratif d'entretien (circulaire 5245 du 30 avril 2015).
2	**RAISON DE LA REVUE DES DEPENSES**
	Le parc immobilier scolaire de la FWB représente environ 3,2 millions de m² construits et 10,5 millions de m² d'espaces extérieurs. Depuis le Décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, ces matières sont regroupées sous une même coupole, ce qui laisse espérer la possibilité d'une approche intégrée en vue d'une optimisation de l'utilisation de ces surfaces et leur maintenance, en vue de réduire les coûts évoqués ci-dessus. Depuis 2019, grâce à la création de WBE, la gestion intégrée s'est sensiblement améliorée au travers du développement progressif d'une meilleure transversalité entre les besoins des utilisateurs et de la programmation des travaux. Un travail est également en cours sur le développement de priorités

	partagées entre les besoins techniques et les besoins pédagogiques et d'offre d'enseignement. En ce qui concerne l'utilisation et la manutention de ce parc immobilier, il y plusieurs points d'attention. Un premier point concerne l'optimisation de l'utilisation et la maintenance des surfaces évoquées. Partant du constat que les surfaces scolaires doivent prioritairement servir leur fonction première, vouées à l'enseignement, cette optimisation devrait répondre principalement à l'amélioration des moyens dédiés à l'entretien de type « propriétaire » du parc, aujourd'hui insuffisants comme objectivé dans le cadre du chantier sur les bâtiments scolaires. Un deuxième point d'attention serait les méthodes de maintenance des infrastructures scolaires. En troisième lieu il faudra analyser l'utilisation des surfaces scolaires en anticipant les évolutions démographiques et socio-économiques qui influencent la répartition géographique de l'offre scolaire. Ces surfaces doivent rester prioritairement dédiées à leur fonction première, l'enseignement, tout en préservant les possibilités de déploiement et d'évolution des établissements dans le futur. Tenant compte de cette contrainte, il paraît y avoir une opportunité d'optimiser l'utilisation et la maintenance des surfaces évoquées ci-dessus avec un impact à de multiples niveaux, et d'ampleur importante au regard de la taille du parc et l'échelle couverte.
3.	**OBJECTIF QUE LA REVUE DES DEPENSES DOIT ATTEINDRE**
	L'objectif de cette RD est de formuler des options d'amélioration en vue d'une diminution des surfaces scolaires et de la mobilisation financière finale liée à l'utilisation et au maintien du parc immobilier scolaire de la FWB, en vue d'améliorer l'impact des moyens existants. Parmi celles-ci, au moins une option devra représenter un impact budgétaire d'au moins 10% par rapport au budget initial 2026. Il appartiendra ultérieurement au Gouvernement de décider le suivi qui doit être donné aux options reprises dans le rapport. Cette décision ne relève pas du périmètre des travaux du Groupe de travail.
4.	**QUESTIONS DE RECHERCHES SPECIFIQUES**

	- Quels sont les facteurs qui déterminent l'évolution des coûts liés à l'utilisation et la maintenance des surfaces des bâtiments scolaires de la FWB?
	
	- Quelles sont les possibilités les plus pertinentes de diminuer les m² concernés et quels en seraient les impacts budgétaires directs et indirects pour le SACA et le SECA établissements scolaires :
	  - Diminution par aliénation pure (identifier les éventuelles sous-utilisations, rationaliser les sites/bâtiments, les utilisations (aspect organisationnel)
	  - Diminution par une collaboration avec un autre pouvoir public avec maintien de l'accès aux établissements scolaires pendant les heures d'activité lorsque nécessaire (ex. : halls sportifs, piscines, …).

	- Autres - Quelles sont les possibilités les plus pertinentes de mutualiser les m² concernés et quels en seraient les impacts budgétaires directs et indirects pour le SACA et le SECA établissements scolaires: - Exploitation des m² par des tiers en dehors des heures scolaires - Mise en commun d'infrastructures polyvalentes - Mixité des fonctions - Autres - Quelles sont les possibilités les plus pertinentes de diminuer les charges et coûts de maintenance et quels en seraient les impacts budgétaires directs et indirects pour le SACA et le SECA établissements scolaires: - Optimisation les coûts de maintenance (gestion des espaces verts, méthodes de nettoyage, …) - Amélioration des performances énergétiques - Autres					
5.	**INDICATIONS SUR LES OPTIONS D'AMELIORATION A DEVELOPPER**					
	Options d'efficience : oui Options d'efficacité : oui Options d'épargne : oui Changement législation envisageable : oui					
6	**Montant total des dépenses pour le sujet (pour le futur, évolution à politique inchangée): en milliers d'€**	2024	2025	2026	2027	2028
	DO 44 PA 01 AB 6101	57.989	61.326	63.832		